FOOT Vienne hebdo

N° 658 – Vendredi 17 octobre 2025

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat - 86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : http://foot86.fff.fr
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire ..... p. 2
Avis aux clubs ..... p. 3
Avis aux arbitres ..... p. 10
Avis aux éducateurs ..... p. 11
PV Commission Sportive ..... p. 13
PV Commission Jeunes ..... p. 18
PV Commission Litiges ..... p. 24
PV Commission Statut Arbitrage ..... p. 28
Informations diverses ..... p. 32

AGENDA DE LA SEMAINE

Vendredi 17 octobre :

- Réunion de secteur à Valence en Poitou

Vendredi 17 et samedi 18 octobre :

- CFI Gardien de but à Montmorillon

Samedi 18 octobre :

- Assemblée Générale de l'AEF 86

Lundi 20 octobre :

- Rassemblement U13G
- Journée Spécifique « Gardiens de but »

Mardi 21 octobre :

- Réunion de secteur à Champigny en Rochereau
- CFI U10-U13 à Poitiers
- Stage détection U13F à Poitiers
- Commission Jeunes

Mercredi 22 octobre :

- CFI U6-U9 à Poitiers
- Stage détection U14F à Migné-Auxances

Jeudi 23 octobre :

- Commission Féminine
- Commission de Discipline
- Futsal 3c3 à St Martin la Pallu

Vendredi 24 octobre :

- Futsal 3c3 à Couhé

PARTENAIRE DE LA SEMAINE

ANCELIN
CITEOS

FUTSAL - 3 CONTRE 3

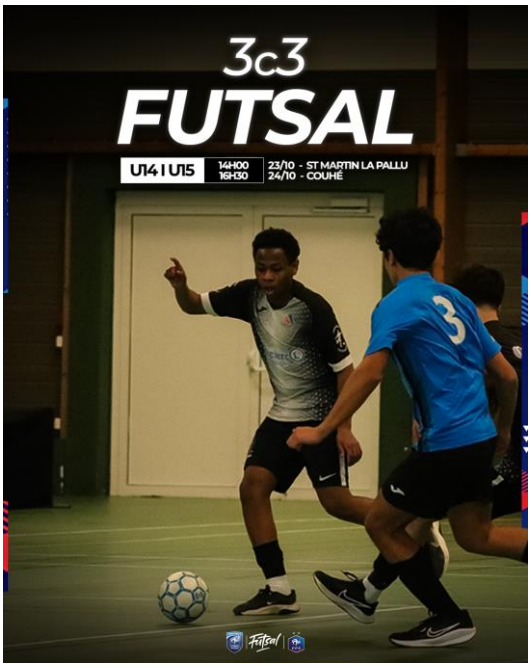

Lien d'inscription page 3

JOURNÉE SPÉCIFIQUE - GARDIENS DE BUT

Lien d'inscription page 3

PARTENAIRE

Réseaux de lumière

Éclairage, mise en lumière ou illuminations festives, Citeos Poitiers, entreprise de la société Ancelin, accompagne ses clients dans leurs projets de réseaux de lumière.

Bureau d'études

Bureau d'études →

Eclairage public et sportif

Eclairage public et sportif →

Mise en valeur du patrimoine

Mise en valeur du patrimoine →

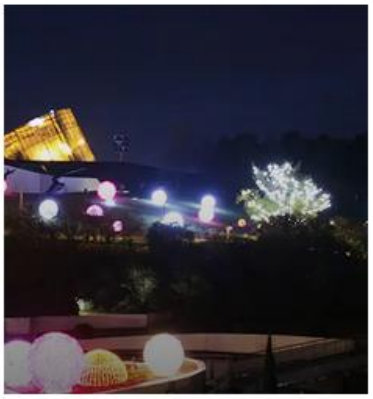

Illuminations festives

Illuminations festives →

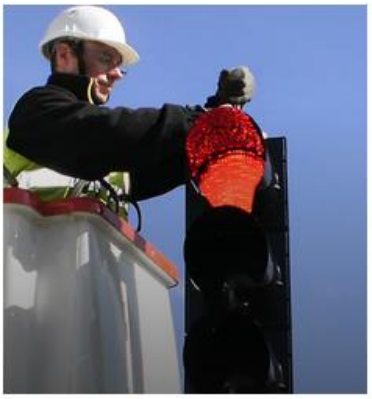

Equipements Urbains Dynamiques

Equipements Urbains Dynamiques →

Infrastructure de recharge de véhicule électrique

Infrastructure de recharge de véhicule électrique →

Pour accéder à leur site : https://www.ancelinreseaux.fr/

AVIS AUX CLUBS

CALENDRIER GÉNÉRAL

TÉLÉCHARGEZ LE CALENDRIER GÉNÉRAL

DATES À RETENIR

- **Vendredi 17 octobre :** Réunion de secteur à Valence en Poitou
- **Vendredi 17 et samedi 18 octobre :** Certificat fédéral Gardien de but (Module Initiation) à Montmorillon
- **Samedi 18 octobre :** Assemblée Générale de l'Amicale des Éducateurs à Poitiers
- **Lundi 20 octobre :**
  - Rassemblement U13G à Poitiers
  - Journée spécifique « Gardiens de but »
- **Mardi 21 octobre :**
  - Réunion de secteur à Champigny en Rochereau
  - CFI U10-U13 à Poitiers
  - Stage détection U13F à Poitiers
- **Mercredi 22 octobre :**
  - CFI U6-U9 à Poitiers
  - Stage détection U14F à Migné-Auxances
- **Samedi 1er novembre :** Stage spécifique arbitre assistant au District des Deux-Sèvres
- **Lundi 3 novembre :**
  - Comité de Direction
  - Centre de perfectionnement U12-U13 Gardien à Avanton
- **Mercredi 12 novembre :**
  - Centre de Perfectionnement Sportif U13G à Mignaloux-Beauvoir
  - Centre de Perfectionnement Sportif U13F et U14F à Mignaloux-Beauvoir
- **Dimanche 16 novembre :** Stage jeunes arbitres
- **Lundi 17 novembre :** Centre de perfectionnement U12-U13 Gardien à Avanton

MAILS – RAPPEL IMPORTANT

Afin d'assurer un suivi efficace et officiel de vos demandes, nous vous rappelons que toute sollicitation (demandes, questionnements, envois de documents, etc.) doit impérativement être effectuée depuis l'adresse mail officielle de votre club.

Les adresses personnelles ne seront pas prises en compte pour le traitement de vos demandes.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération.

DÉCOUVERTE D'UNE NOUVELLE PRATIQUE – FUTSAL 3 CONTRE 3

Le District de la Vienne de Football vous invite à découvrir **une nouvelle pratique** du futsal en 3 contre 3 pour les catégories U14 et U15.

- Le jeudi 23 octobre au gymnase de St Martin la Pallu (Vendeuvre) de 14h à 16h30
- Le vendredi 24 octobre au gymnase de Valence en Poitou de 14h à 16h30

N'hésitez pas à vous inscrire : https://forms.gle/HKXBuNEAeVNVBdgu9

JOURNÉE SPÉCIFIQUE – GARDIENS DE BUT

Lundi 20 octobre
Complexe de la Varenne – Saint-Benoît
14h30 → 16h30

Catégories U11, U12 et U13 (Filles et Garçons)

Inscription obligatoire via le lien ci-dessous :
https://urlr.me/NAHcnx

UNE SEULE DATE : LE 30 NOVEMBRE 2025

1/ Les organigrammes

Comme à chaque début de saison et afin d'être en corrélation avec les Labels Fédéraux (Jeunes et Féminines), nous vous proposons un outil fonctionnel (qui remplace l'ancienne « fiche d'encadrement ») pour vous aider dans l'organisation de votre association.

Vous trouverez, en cliquant-ici, l'organigramme général club à compléter **avant le 30 novembre prochain**.

2/ Les Défis sportifs

Ils sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré. Ils doivent donc être passés dans un climat de confiance et de plaisir indispensable à leur réussite. La progression de chacun n'étant que l'unique but visé, il paraît donc logique que les jeunes puissent effectuer ces tests le plus grand nombre de fois possible afin d'obtenir une réelle évolution.

Pour les U10-U11G et U11F, il s'agit juste de faire connaître et d'habituer les joueurs/es à ces défis sans rechercher toutes formes de performances
Présentation générale : CLIQUEZ-ICI
Barèmes : CLIQUEZ ICI
Fiches résultats : CLIQUEZ ICI

Ils sont à retourner pour le **samedi 30 novembre 2025.**

TOUTES FOOT : SAISON 4

La nouvelle saison de Toutes Foot est officiellement lancée ! Cette édition 2025/2026 donne aux clubs une nouvelle opportunité de développer le football féminin.

COMMENT PARTICIPER ?
L'engagement des clubs, le dépôt des actions et la sélection des lauréats se feront **de la même manière que l'année dernière**, via la plateforme dédiée. Les clubs pourront y inscrire leurs projets, suivre leurs actions et consulter les outils mis à disposition.

POURQUOI PARTICIPER ?

Chaque club engagé pourra :

- Recevoir des bons d'achat Nike pour soutenir ses projets :
  - Tous les clubs participants : 300 €
  - Lauréats départementaux : 800 €
  - Lauréats régionaux : 1 800 €
  - Lauréats nationaux : 3 300 €
- Les lauréats régionaux seront invités à assister à la cérémonie nationale à Clairefontaine, lors d'un week-end exceptionnel réservé aux lauréats

CALENDRIER

- Engagements des clubs : jusqu'au 15 décembre 2025
- Déploiement des actions : jusqu'au 5 mai 2026
- Jurys départementaux : avant le 21 mai 2026
- Jurys régionaux : avant le 31 mai 2026
- Jury national : 12 juin 2026
- Cérémonie nationale : 4 et 5 juillet 2026

L'ENJEU : QUE LES CLUBS S'ENGAGENT

La réussite de cette saison repose sur l'implication des clubs. Chaque projet mené contribue à renforcer la pratique féminine et à donner de la visibilité aux initiatives locales. Pour soutenir cet engagement, la FFF fera parvenir dans tous les Districts et Ligues des posters et cartes postales de l'Équipe de France Féminine, à diffuser auprès des clubs et des jeunes licenciées.

Margaux Bouche (mbouche@fff.fr) se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

PUISSANCE FOOT – ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Le dispositif **Puissance Foot** est relancé pour cette saison. Si vous voulez développer votre projet associatif et proposer à vos licenciés un service d'aide aux devoirs, ce dispositif est fait pour vous !

Pour vous inscrire :

- Se rendre sur votre « Footclubs »
- Cliquer ensuite sur « Projet club » puis « Développer son club »
- Sur la page principale, sélectionner « Projet éducatif ».
- Dans cette rubrique, vous aurez le choix entre le Programme Educatif Fédéral et Puissance Foot.
- Renseigner ensuite les champs demandés et valider en bas de page.

Plus d'informations sur Puissance Foot : Puissance-Foot-presentation-du-dispositif.pdf

RÉUNIONS DE SECTEURS – SAISON 2025/2026

Le District de la Vienne de Football organise en début de saison des réunions de secteur.
Vous trouverez ci-dessous les dates de chaque réunion. Accueil des clubs à 18h45 pour un début de réunion à 19h00.
Pensez à réserver votre soirée ! Une invitation sera adressée à chaque club par la messagerie Zimbra.

Vendredi 17 octobre 2025 - Salle des Fêtes - Rue Hemmoor - 86700 VALENCE EN POITOU

Secteurs 7 et 8 - Secteur des Vallées du Clain - du Pays Mélusin et du Civraisien en Poitou (29 clubs)

ACG Foot Sud 86, Aslonnes, Blanzay, Brion St Secondin, Champagné St Hilaire, Châtain, Château Larcher, Coulombiers, Fleuré, La Chapelle Bâton, Les Roches La Villedieu, Lusignan, Nieuil L'Espoir, Nouaillé, Payroux Charroux-Mauprévoir, Rouillé, Savigné, Smarves Iteuil, Sommières St Romain, St Maurice Gençay, St Saviol, Valence en Poitou Olympique Club, Valence en Poitou – Couhé, Vernon, Vivonne,

GJ Espoir Sud Poitiers, GJ Val de Vonne, GJ Foot Sud 86, **GJ Val de Clouère**

Mardi 21 octobre 2025 - Salle des Fêtes - Rue de la Poste – 86170 CHAMPIGNY EN ROCHEREAU

Secteurs 1 et 2 - Secteur du Pays Loudunais et du Haut-Poitou (24 clubs)

ASM, Avanton, Beuxes, Boivre Sporting Club 2015, Ceaux- La Roche, Champigny, Cissé, Coussay en Mirebeau, La Pallu, Les Trois Moutiers, Loudun, Mirebeau, Moncontour, Monts sur Guesnes, Mouterre Silly, Neuville, Nord Vienne, Quinçay, Sammarçolles, Saint Léger de Montbrillais, Vendelogne, Vouillé Latillé.

GJ Cap Haut Poitou, GJ Sud Haut Poitou

FMI – RÉINITIALISATION PARAMÉTRAGES + RAPPELS

À l'approche de la reprise des compétitions 2025-2026, vous trouverez ci-dessous quelques rappels de la Fédération Française de Football en matière d'usage de la FMI.

NOUVEAU

Note spécifique déploiement WebAPP FMI

La dernière version de la WebApp FMI peut être déployée sur l'ensemble de nos territoires. Cette solution présente de nombreux avantages par rapport à l'application traditionnelle 3.9.0 qui n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android.
Elle offre une meilleure stabilité et des fonctionnalités optimisées.

1. Versions disponibles

- **Application FMI historique**
  - Dernière version *Play Store* : 3.9.0.0
  - Dernière version *Apple Store* : 3.9.0
- ⚠ **Attention :** l'application FMI 3.9.0 n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android. Pour les utilisateurs Android avec des versions récentes, il convient donc d'utiliser la *WebApp FMI (cf ci-dessous)*.

- **WebApp FMI**
  - Dernière version **:** 5.0.5
  - Guide utilisateur pour la mise à jour de l'application : cliquez ici.

2. Mots de passe

Les mots de passe des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ET qui étaient amenés à expirer dans les 3 prochains mois ont été réinitialisés.
Les utilisateurs doivent avoir procédé à la modification de leur mot de passe **avant le jour J :**

- Pour les utilisateurs Footclubs **:** en se connectant à Footclubs (https://footclubs.fff.fr)
- Pour les utilisateurs exclusivement FMI (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (https://fmi.fff.fr/assistance)

3. Paramétrage utilisateurs / équipes

Les associations d'équipes de l'ensemble des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ont été réinitialisées.

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

- **Simplification du paramétrage :**
  - La case "*Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions*" a été supprimée
    - Seule la case "*Gestion feuille de match informatisée*" doit être COCHÉE quelle que soit la nature et l'origine de l'épreuve
- **Paramètres à vérifier :**
  - Type de Profil
  - Gestionnaire feuille de match informatisée
  - Équipes affectées :

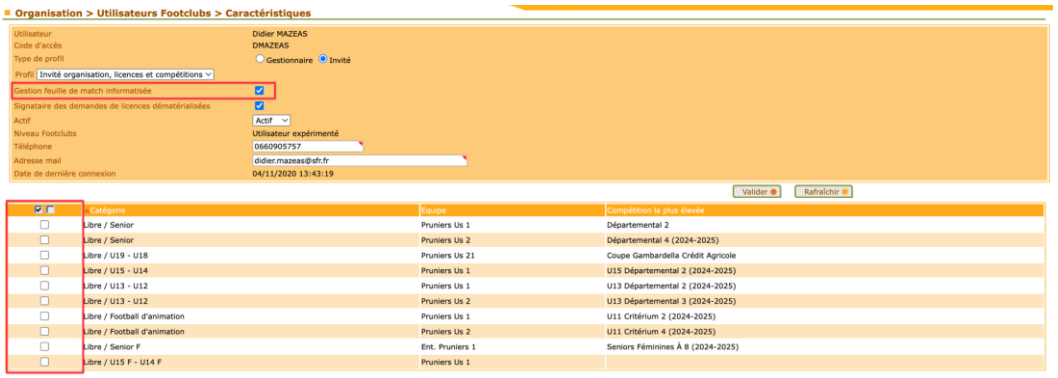

NB : Pour les utilisateurs qui avaient 2 comptes pour gérer le double paramétrage lié à la case "*Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions*", le correspondant Footclubs du club peut supprimer le second compte.

4. Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via l'interface web (https://fmi.fff.fr) **UNIQUEMENT.**

- Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :
  - **Pour les matchs du samedi :** dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
  - **Pour les matchs du dimanche :** dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
  - **Pour les matchs du lundi :** à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- **Pour les matchs du samedi :** à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du dimanche :** à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du lundi :** à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

6. Ressources d'aide

- FAQ Générale FMI : https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?buildName=fmi&tag=fmi-1183
- FAQ WebApp FMI : https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?thematic=webappfmi

Seuls les matchs à domicile apparaissent sur la tablette avec la nouvelle version.

PASS'SPORT

CDOS – ÉVÈNEMENTS

Ci-dessous, **la liste des différents évènements organisés par le CDOS** :

Save the date :

- Mardi 18 novembre de 9h à 16h, journée d'étude : « **Conduites addictives et dopage dans le sport** »
  Lieu : STAPS Poitiers – Bâtiment C06, Amphithéâtre Paganel

Cette journée permettra de croiser les regards de chercheurs, d'acteurs du mouvement sportif, d'étudiants et de professionnels de la santé autour de cette problématique.

Pour s'inscrire :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdBAcwrCoFMRdzh02RtAeilpd7grGoJV0Fm5Swjj0RDV0SIGA/viewform

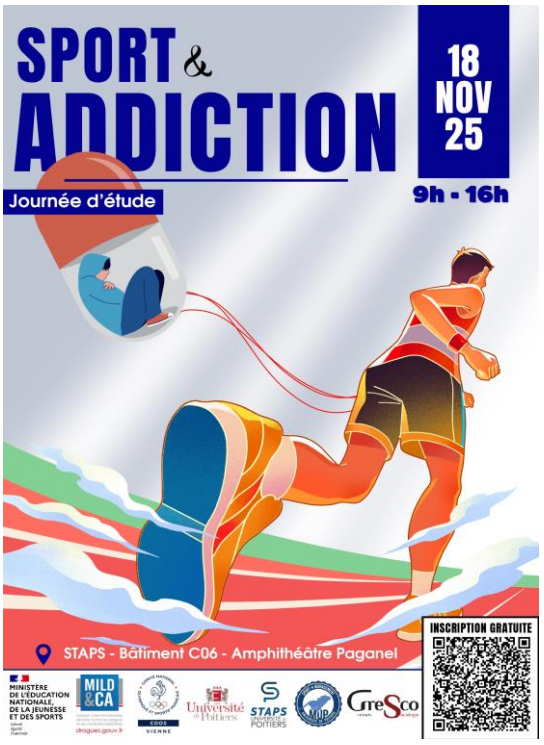

PLATEFORME – JE VEUX AIDER (Bénévolat)

Le mouvement associatif joue un rôle essentiel dans la vie locale. Les associations complètent souvent l'action publique et proposent de nouvelles façons de répondre aux besoins des habitants.

Une plateforme, développée par une start-up de l'État, est mise à disposition pour la **simplification des démarches** et la **promotion du bénévolat** : https://www.jeveuxaider.gouv.fr/,.

Cette plateforme permet :

- aux **associations** de proposer des missions de bénévolat,
- aux **citoyens** de s'engager facilement,

L'objectif est de **stimuler l'engagement bénévole**, en proposant des missions simples à trouver et adaptées aux disponibilités.

Au niveau national, la plateforme compte déjà **20 000 associations** et **800 000 bénévoles inscrits**.

Gratuite et conforme à la réglementation, https://www.jeveuxaider.gouv.fr/ est un outil fiable et efficace pour renforcer la vie associative locale.

18ème ÉDITION DES TROPHÉES PHILIPPE SEGUIN

La **18e édition des Trophées Philippe Séguin est ouverte !**

Si votre club développe des actions en matière **d'éducation et citoyenneté, de solidarité et d'inclusion, de mixité et diversité ou encore sur la santé ou l'environnement,** déposez votre dossier de candidature directement sur la plateforme dédiée en cliquant sur le lien ci-après : https://fondactiondufootball.wiin.io/fr/applications/trophee-philippe-seguin2026-club-de-football-amateurs

Le dossier est simple à renseigner et doit être validé au plus tard le 8 décembre 2025.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, l'équipe du **Fondaction du Football** est à votre disposition pour répondre à vos questions => florence.ballet@fondactiondufootball.com

AEF 86 – INVITATION AG

AMICALE DES EDUCATEURS DE FOOTBALL

DE LA VIENNE 86

« Vivre et Transmettre sa passion »

Cher(e) Collègue,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine
ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMICALE DES EDUCATEURS DE FOOTBALL DE LA VIENNE
Qui se tiendra le ***Samedi matin 18 octobre 2025 à partir de 9 h***
Au District de Football de la Vienne – 1, rue François PRAT - 86000 POITIERS
Programme prévisionnel :

- *9 h : Accueil*
- *9 h 30 : Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire*
  - *Présentation des invités*
  - *Allocution et rapport moral du président Serge GROLEAU*
  - *Rapport Financier*
  - *Projet 2025/2026*

Intervenants : Philippe HINSCHBERGER ancien joueur professionnel au F.C. METZ. Puis responsable du centre de formation du même club, Ancien entraineur de SOCHAUX, LOUHANS CUISEAUX, LE HAVRE, METZ et dernier entraîneur des Chamois Niortais.

Bruno KLEIN ancien Kiné de l'équipe de France sous la houlette de Raymond DOMENECH.

Questions Diverses :

Remise du Challenge AEF 86 :

Les Nominés *: Antran, Quinçay, G.J. Antoigné/A.S. Ingrandes, G.J. Vienne et Moulière, Poitiers F.C., St Benoit, Mignaloux-Beauvoir, F.C. 3 Vallées 86, Jaunay/Marigny, Naintré, Montmorillon, A.S.A Couronneries.*
(Les 4 lauréats se trouvent parmi ces douze clubs cités)

Petit rappel *: Un club lauréat absent lors de l'A.G. se verra immédiatement déclassé et le club classé immédiatement derrière et présent lors de l'A.G. se verra repêché. (Article 3.1 du règlement)*

Remise du Trophée C. DIACRE
Remise du Trophée G. BOULOGNE

Clôture de l'Assemblée générale.

A l'issue de cette matinée l'A.E.F. 86, offre le pot de l'amitié suivi d'un petit buffet

Comptant vivement sur votre présence, recevez cher(e) collègue mes salutations sportives

S. GROLEAU
Président de l'AEF 86

AVIS AUX ARBITRES

DATES IMPORTANTES

- Stage spécifique assistants départementaux : Le samedi 1er novembre 2025 dans le District 79.

- Stage jeunes arbitres : Le dimanche 16 novembre

FIA :
Les dates des formations initiales d'arbitre ont été publiées. Pour votre information et si vous souhaitez en parler au sein de votre club, trois sessions auront lieu à Poitiers.
Session 2 : 06 et 07/12/2025 + 13/12/2025
Session 3 : 17 et 18/01/2026 + 24/01/2026

FRAIS D'ARBITRAGE

La Ligue de Football Nouvelle Aquitaine accuse un retard sur le paiement des frais d'arbitrage. La situation devrait être régularisée au cours du mois d'octobre.

Lorsque vous effectuez des matchs au niveau Régional, et que vous avez des questions au sujet des frais, merci de vous adresser directement à la LFNA et non au District.

Pour contacter la Ligue à ce sujet : comptabilite@lfna.fff.fr

AVIS AUX ÉDUCATEURS

Saison 2025 - 2026

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Coach Jeunes	Poitiers	Positionnement 01/12/2025	J1/J2 : 09h00-17h30 J3 : 09h00-12h30
		Semaine 1 du 07 au 09/01/2026	
		Semaine 2 du 18 au 20/03/2026	
		Certification 05/05/2026	
Coach Séniors	Inter-secteur avec les Deux-Sèvres	Positionnement 24/11/2025	08h30-17h00
		Semaine 1 du 12 au 13/01/2026	
		Semaine 2 du 09 au 10/03/2026	
		Certification 28/04/2026	
Responsable École de Football	Poitiers	~~Positionnement 09/10/2025~~	09h00-17h00
		Semaine 1 13,14/11 et 15,16/12/2025	
		Semaine 2 29,30/01 et 2,3/03/2026	
		Certification 15/04/2026	

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet lfna.fff.fr

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF2	Poitiers	22/01/2026	A définir
CFF3	Poitiers	27/01/2026	A définir

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U6-U9	Poitiers	22/10 et 03/12/2025	09h00-17h00
CFI U6-U9	Poitiers	17/02 et 08/04/2026	09h00-17h00
CFI U10-U13	Poitiers	21/10 et 19/11/2025	09h00-17h00
CFI U10-U13	Poitiers	16/02 et 07/04/2026	09h00-17h00
CFI U14-U19	Vasles (Inter-secteur 79/86)	12/11 et 26/11/2025	09h00-17h00
CFI Séniors	Inter-secteur 79/86	19/01 et 09/02/2026	09h00-17h00

COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 15 octobre 2025
Procès-verbal n° 5

Président M. Jean-Louis OLIVIER
Présents MM. Grégory BOUCHET, Christian DELCEL et Philippe GUILBAULT

****

Approbation du PV n°4 sans modification

****

SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
D2	A	1	11/10/25	54667995	Oyré Dangé (1)	St Julien L'Ars (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	11/11/25
D2	B	1	11/10/25	54668126	Rouillé (1)	Brion St Secondin (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	11/11/25
D2	B	1	11/10/25	54668129	Montmorillon (2)	Smarves Iteuil (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	11/11/25
D2	B	1	11/10/25	54686919	Fleuré (1)	Vivonne (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	11/11/25
D3	C	2	20/09/25	54668443	3 Vallées 86 (3)	Nieuil L'Espoir (2)	Match non joué terrain impraticable	26/10/25
D5	D	1	21/09/25	54669209	Lavoux Liniers (2)	Montamisé (3)	Arrêté municipal	26/10/25

SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT A REJOUER

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le
D5	G	2	05/10/25	54125879	Sillars (1)	Bouresse/Queaux Moussac (2)	Panne d'éclairage	26/10/25

Compte tenu du calendrier général et des dates de rattrapages restreintes pour le championnat de D2, il a été décidé de reporter ceux-ci au **mardi 11 novembre 2025**.
Nous vous rappelons qu'il est possible d'avancer vos matchs en semaine pour les clubs qui possèdent l'éclairage en accord avec votre adversaire.

DÉPARTEMENTAL 5

Courriel du club de Fontaine le Comte

La commission sportive accepte l'engagement d'une 4ème équipe Seniors Masculins.
Cette équipe intégrera la Poule E de Départemental 5 selon le règlement en vigueur dès **le 2 novembre 2025.**

Courriel du club de Loudun

La commission sportive accepte l'engagement d'une 3ème équipe Seniors Masculins.
Cette équipe intégrera la Poule A de Départemental 5 selon le règlement en vigueur dès **le 2 novembre 2025.**

Rappel du règlement

*L'équipe ne peut accéder en fin de saison.
*Les points ne seront pas comptabilisés sur la phase aller ; ils le seront à partir de la phase retour.
Les matchs antérieurs à l'engagement ne seront pas reprogrammés
*Même si les points ne sont pas comptabilisés :
-Les fait disciplinaires sont enregistrés
-Les équipes ont l'obligation d'honorer la rencontre. En cas de non-participation, une amende (forfait) pourra être appliqué.
Il est demandé aux clubs de s'assurer d'un effectif suffisant avant de valider une inscription tardive.

COUPE LOUIS DAVID

Match n°54994942 : Mouterre Silly (1) – St Léger de Montbrillais (1) du 12/10/25

Dysfonctionnement de la FMI au moment de la transmission.
Réception des informations du club de Mouterre Silly
La Commission demande à recevoir avant le **mercredi 22 octobre 2025 :**
- à l'arbitre officiel de la rencontre M. Tristan SORNET :
  - Le score de la rencontre.
  - Les remplacements et les éventuelles sanctions.
  - Les éventuelles blessures.
  - Le nom des arbitres assistants et du délégué
- au club de St Léger de Montbrillais
  - Le score de la rencontre.
  - La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
  - Le nom du capitaine
  - Les éventuelles blessures.
  - Le nom des arbitres assistants et du délégué

Dossier en instance.

COUPE LOUIS DAVID : 3ème tour le 16/11/25

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.
1	Adriers 1	D5G	Valence En Poitou Oc 1	D3D
2	Boivre 1	D4E	Fontaine Le Comte 2	D2B
3	Chapelle Viviers 1	D4C	Bouresse/Queaux Moussac 1	D4F
4	Cisse 1	D4D	St Leger de Montbrillais 1	D3A
5	Coulombiers 1	D5H	St Saviol 1	D3D
6	Coussay 1	D3A	Ouzilly 1	D4A
7	Fleure 1	D2B	Acg Foot Sud 86 1	D3D
8	Ingrandes 1	D3B	Quincay 1	D3A
9	Jouhet Pindray 1	D4C	Brion St Secondin 1	D2B
10	Leignes S/Fontaine 1	D3C	3 Cites Poitiers 1	D2A
11	Mirebeau 1	D3A	Cenon/Vouneuil 1	D3B
12	Moncontour 1	D5A	Buxerolles 3	D2B
13	Montmorillon 2	D2B	Chateau Larcher 2	D3D
14	Nieuil L Espoir 2	D3C	Chauvigny 3	D2B
15	Ozon 2	D3B	Avanton 1	D3A
16	Payroux Charroux Mauprevoir 1	D3D	Sevres Anxaumont 1	D3C
17	Poitiers Asac 1	D3D	Naintre 2	D2A
18	Pouillé Tercé 1	D4D	Mignaloux Beauvoir 2	D3C
19	Sammarcolles 1	D4A	Archigny 1	D4B
20	Sommieres St Romain 1	D3D	St Benoit 1	D2B
21	Ucse 1	D2A	Poitiers Gibauderie 1	D3A
22	Vendelogne 1	D5A	Loudun 1	D3A

Organisation du 3ème tour de la Coupe Louis David

22 équipes qualifiées du tour 2
14 équipes de D3 et D4 éliminées du tour 2 et 3 de la CNA
10 équipes de D2 éliminées du tour 2 de la CNA
Soit un nombre de matches au 3ème tour de : 22 matchs

CHALLENGE DES RÉSERVES

FORFAIT

Match n°54995330 : Montamisé (2) – Vendelogne (2) du 12/10/25
Forfait de l'équipe de Vendelogne (2) (sans déplacement)
Amende de 35€ au club de Vendelogne
L'équipe de Montamisé (2) est qualifiée pour la suite de la compétition

CHALLENGE DES RÉSERVES : 3ème tour le 16/11/25

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.
1	3 Cites Poitiers 2	D3A	Mirebeau 2	D4A
2	3 Vallees 86 3	D3C	Leignes S/Fontaine 2	D4C
3	Antran 2	D3B	Ingrandes 2	D4B
4	Chatellerault Portugais 2	D4B	Naintre 3	D3B
5	Fontaine Le Comte 3	D4E	Fleure 2	D3D
6	La Pallu 2	D4A	Availles En Chatellerault 2	D4B
7	Liguge 3	D3C	Montmorillon 3	D4C
8	Loudun 2	D4A	Neuville 3	D3A
9	Montamise 2	D4D	Ozon 3	D4B
10	Oyre Dange 2	D3B	Beaumont St Cyr 3	D2A
11	Quincay 2	D5E	Jaunay Marigny 2	D4D
12	Rouille 2 ou St Maurice Gençay 2	D4E D4F	Acg Foot Sud 86 2	D4F
13	Sèvres Anxaumont 2	D4E	St Julien L Ars 2	D4C
14	Smarves Iteuil 2	D4E	Nouaille 3	D3D
15	St Benoit 2	D3D	Valdivienne 2	D3C
16	Vicq S/Gartempe 2	D4D	Chasseneuil St Georges 2	D2A

Organisation du 3ème tour du Challenge des réserves: 32 équipes

20 équipes qualifiées du 2ème tour de challenge des réserves
12 équipes entrentes

CHALLENGE JOLLIET ROUSSEAU

FORFAIT

Match n°54994994 : Jardres (1) – Beaulieu/Gibauderie (1) du 12/10/25
Forfait de l'équipe de Jardres (1) (sans déplacement de l'équipe de Poitiers Beaulieu/Gibauderie (1))
Amende de 35€ au club de Jardres
L'équipe de Beaulieu/Gibauderie (1) est qualifiée pour la suite de la compétition

JOLLIET ROUSSEAU : 2ème tour 16/11/25

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.2
1	Availles Limouzine/Pressac 1	D4F	Lussacoise 1	D5G
2	Buxeuil 1	D5C	Asm 1	D4A
3	Champigny 1	D5A	St Remy surCreuse 1	D4B
4	Chatain 1	D4F	Beaulieu/Gibauderie 1	D4D
5	Haims 1	D5G	Valence En Poitou Fc 1	D4F
6	Les 3 Moutier 1	D4A	Lavoux Liniers 1	D4C
7	Pleumartin Roche Posay 1	D5C	Mouterre-Silly 1	D5A
8	Poitiers Baroc 1	D5E	Bonneuil Matours 1	D5C
9	Sillars 1	D5G	Dienne 1	D5F
10	Vernon/Fleuré 1	D4E	Aslonnes 1	D5H
11	Villeneuve 1	D5D	Savigny L'Evescault 1	D4E
12	Vouille Latillé 1	D4A	Dissay 1	D4D

Organisation du 2ème tour de la Coupe Jolliet Rousseau : 24 équipes.

11 équipes qualifiées du 1er tour,
13 équipes éliminées du 1er tour de la Coupe Louis David,
Soit un nombre de matches au 2ème tour de 12 et un exempt Coussay Les Bois

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

FORFAIT

Match n° 54995426 : Smarves Iteuil (3) - Vallée du Salleron (2) du 12/10/25
Forfait de l'équipe de la Vallée du Salleron (2) (sans déplacement)
Amende de 35€ au club de la Vallée du Salleron
L'équipe de Smarves Iteuil (3) est qualifiée pour la suite de la compétition

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : 2ème tour 16/11/25

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.
1	Avanton 2	D5D	Oyre Dange 3	D5C
2	Blanzay 1	D5I	Smarves Iteuil 4	D5H
3	Bonneuil Matours 2	D5D	Ucse 2	D5B
4	Croutelle/Fontaine 1	D5F	Sevres Anxaumont 3	D5D
5	Jaunay Marigny 3	D5E	La Pallu 3	D5D
6	Lavoux Liniers 2	D5D	Antran 3	D5B
7	Leigne S/Usseau 2	D5B	Biard 2	D5H
8	Lusignan 2	D5I	Savigne/Blanzay 1	D5H
9	Naintre 4	D5B	Coussay Les Bois 2	D5C
10	Orches 1	D5B	Vendelogne 2	D5E
11	Saulge 1	D5G	Smarves Iteuil 3	D5F
12	St Benoit 3	D5H	Nouaille 4	D5F
13	St Christophe 2	D5A	St Remy/Cr. 2	D5C
14	St Julien L Ars/Savigny 3	D5F	Payroux Charroux Mauprevoir 2	D5I
15	Thure Besse 2	D5B	Beuxes 1	D5A
16	Valence En Poitou Oc 2	D5I	Montmorillon 4	D5G
17	Vouneuil Beruges 3	D5H	Brion St Secondin 3	D5I

Organisation du 2ème tour du Challenge Marcel Renaudie : 34 équipes.

14 équipes qualifiées du 1er tour du challenge Renaudie
20 équipes éliminées su challenge des Réserves et de la Coupe Jolliet Rousseau

Soit un nombre de matches au 2ème tour de : 17 et une équipe exempte (Nalliers/St Savin)

Prochaine réunion : mercredi 5 novembre.

Le Président, M. Jean-Louis OLIVIER **Le Secrétaire, Christian DELCEL**

COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du mardi 14 octobre 2025
Procès-verbal n°7

Président de séance : M. Philippe BARRITAULT
Présents : Mmes Patricia PATRAULT et Sylvie TESSEREAU, MM Christian SAVIGNY et Frédéric TURBEAU
Excusé : M. Christian DUVERGER

****

Le PV n° 6 de la saison 2025-2026 est adopté sans modification

****

Saison 2025-2026: MATCHS DE CHAMPIONNAT DE JEUNES REMIS

Cat.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U18/U17	B	2	04/10/25	54777176	Migné Auxances (3)	Gj VVM Chauvigny (4)	Gambardella Tour 3	25/10/25
U17/U16	A	2	04/10/25	54780422	Gj Avenir 86 (1)	Gj Dissay Beaumont (1)	Gambardella Tour 3	25/10/25
U17/U16	B	2	04/10/25	54777253	Gj Avenir 86 (2)	Migné Auxances (2)	Gambardella Tour 3	25/10/25
U17/U16	C	2	04/10/25	54777278	GJ VVM Chauvigny (3)	Ozon (1)	Gambardella Tour 3	25/10/25
U17/U16	C	2	04/10/25	54777280	GJ 3 Vallées 86 (1)	St Benoit/Ligugé (2)	Gambardella Tour 3	25/10/25

SAISON 2025 - 2026 : MATCHS DE CHALLENGE JEUNES REMIS

Challenge	Poule	T	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes	Motif	à jouer le
U18	A	2	20/09/25	54555402	Gj Avenir 86 (2)	Mirebeau (1)	Gambardella Tour 2	01/11/25
U18	A	2	20/09/25	54555403	Availles/Cenon/Vouneuil/Bonneuil (1)	Châtellerault Portugais (1)	Gambardella Tour 2	25/10/25
U18	B	2	20/09/25	54556943	Poitiers ASAC (1)	Migné Auxances (3)	Gambardella Tour 2	01/11/25
U18	B	2	20/09/25	54556944	Jaunay Marigny (1)	Gj Dissay Beaumont (1)	Gambardella Tour 2	à définir
U18	B	3	18/10/25	54556946	Poitiers ASAC (2)	Gj Dissay Beaumont (1)	Gambardella Tour 3	à définir
U18	D	2	20/09/25	54557749	Gj Dissay Beaumont (2)	Buxerolles (3)	Gambardella Tour 2	25/10/25
U18	D	2	20/09/25	54557750	Gj Montasèvres (2)	Naintré (1)	Gambardella Tour 2	25/10/25
U18	D	3	18/10/25	54557752	Gj Dissay Beaumont (2)	Naintré (1)	Gambardella Tour 3	à définir
U18	E	2	20/09/25	54559503	Gj Montasèvres (1)	Gj Cap Haut Poitou (1)	Gambardella Tour 2	25/10/25
U18	E	2	20/09/25	54559504	Migné Auxances (2)	Poitiers Baroc (1)	Gambardella Tour 2	01/11/25
U18	E	2	20/09/25	54559748	Gj Val de Clouère (1)	Gj VVM Chauvigny (4)	Gambardella Tour 2	01/11/25
U18	J	2	20/09/25	54560296	Gj Val de Vonne (1)	Gj Foot Sud 86 (1)	Gambardella Tour 2	25/10/25
U15	A	3	18/10/25	54565474	UCSE/Thuré/Colombier (1)	Loudun (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	25/10/25
U15	B	3	18/10/25	54623597	Gj Dissay Beaumont (2)	Chasseneuil St Geaorges (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	25/10/25
U15	C	3	18/10/25	54623854	Gj Coussay Senille Pleumartin (1)	Mirebeau (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	25/10/25
U15	C	3	18/10/25	54623855	Gj Avenir 86 (1)	Availles/Bonneuil/Cenon/Vouneuil (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	25/10/25
U15	D	3	18/10/25	54623981	Nieuil/Mignaloux (1)	Gj Foot Sud 86 (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	25/10/25
U15	E	3	18/10/25	54624178	Gj VVM Chauvigny (2)	Gj 3 Vallées 86 (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	25/10/25
U15	F	3	18/10/25	54624209	St Benoit/Ligugé (1)	Poitiers ASAC (2)	Coupe Nouvelle Aquitaine	25/10/25
U15	I	3	18/10/25	54566148	Gj Sud Haut Poitou (1)	Gj Cap Haut Poitou (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	25/10/25

UNE SEULE DATE : LE 30 NOVEMBRE 2025

La Commission rappelle que les éléments suivants sont des critères incontournables, qui comme son nom l'indique, sont obligatoires pour être éligibles au classement du Meilleur Club de Jeunes.

1) **PEF**
   L'engagement est à effectuer sur Footclubs.
   « Pojet Clubs » → « Développer son club » → « Projet éducatif » → « Programme Educatif Fédéral »

2) **Les Défis sportifs**
   Les documents vous seront transmis prochainement par mail

3) **L'organigramme**
   Le document vous sera transmis prochainement par mail.

CHAMPIONNAT U18/U17

FORFAIT

Courriel du club de Loudun qui déclare le forfait général de l'équipe de Loudun (1) en U18/U17 poule A. Les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier
Amende de 26€ (2 x 13€) au club de Loudun.

CHAMPIONNAT U17/U16

FORFAIT

Courriel du club de GJ Espoir Sud Poitiers qui déclare le forfait général de l'équipe de GJ Espoir Sud Poitiers (4) en U17/U16 poule B. Les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.
Amende de 26€ (2x13€) au club de GJ Espoir Sud Poitiers.

CHAMPIONNAT A 8 U17/U18 et U15

A ce jour, les clubs qui désirent s'engager :

- En U15 à 8 : Availles/Bonneuil/Vouneuil/Cenon et Chatellerault Portugais
- En U17/U18 à 8 : St Savin St Germain

La Commission regrette de ne pouvoir relancer le championnat à 8 en U15 et U17/U18 faute de suffisamment de clubs engagés.

CHAMPIONNAT U15

Match n°54781065 : GJ Foot Sud 86 (1) – Ligugé St Benoit (2) en U15 Brassage poule F du 11/10/25
Dossier transmis à la Commission Litiges et Contentieux.
Dossier transmis à la Commission de Discipline.

Match n°54788747 : Jaunay Marigny (1) – Ligugé St Benoit (1) en U15 Brassage poule D du 11/10/25
Dossier transmis à la Commission de Discipline.

Match n°54780420 : GJ Antoigné Ingrandes (1) – Neuville (3) du 04/10/25 en poule A du 04/10/25
La feuille de match informatisée ou papier n'étant toujours pas parvenue au District, la Commission demande aux deux clubs de recevoir **avant mardi 21 septembre 2025** :

- Le score de la rencontre
- La composition de son équipe (numéro de maillot-numéro de licence- nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures
- Le nom des arbitres et arbitres assistant et du délégué
- Les éventuels remplacements

Match n°54777310 : Châtellerault Portugais (1) – Mirebeau (1) du 11/10/25 en poule A
Dysfonctionnement de la FMI au moment de la clôture.
La Commission demande aux deux clubs de recevoir **avant mardi 21 septembre 2025** :

- Le score de la rencontre
- La composition de son équipe (numéro de maillot-numéro de licence- nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures
- Le nom des arbitres et arbitres assistant et du délégué
- Les éventuels remplacements

FORFAIT

Match n°54780340: UCSE.Thuré Besse.Colombiers (2) – Neuville (2) en poule B du 11/10/25
1er forfait de l'équipe de l'UCSE.Thuré Besse.Colombiers (2) (sans déplacement de Neuville (2))
Amende de 13€ au club de l'UCSE.

CHALLENGE U15

Match n°54624205 : Migné Auxances (2) – Ligugé/St Benoit (1) du 13/09/25 en poule F
La feuille de match informatisée ou papier n'étant toujours pas parvenue au District, la Commission demande aux deux clubs de recevoir avant le **mercredi 21 octobre** :

- Le score de la rencontre.
- La composition de son équipe (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres assistants et du délégué
- Les éventuelles remplacements

Dossier en instance.

FESTIVAL FOOT U13 PITCH

RAPPEL :
ARTICLE 1 : Système de la Compétition
Equipe absente / Forfait *:*
A chaque tour, si une équipe est absente, elle sera déclarée forfait et éliminée du Festival Foot U13.

ARTICLE 2 : Épreuve des jongleries obligatoire
Si une équipe n'effectue pas les jongleries, elle sera déclarée forfait et éliminée du Festival Foot U13.

CHALLENGE MAURICE DANSAC

RAPPEL :
Article 3 : Classements - Qualification
Équipe absente / Forfait :
A chaque tour, si une équipe est absente, elle sera déclarée forfait et éliminée du Challenge Maurice Dansac

Article 5 : Epreuve de Jongleries obligatoire
A chaque tour, avant les rencontres, **toutes les équipes présentes participent à cette épreuve**

PLATEAUX U11 / PHASE 1

Les calendriers sont disponibles dans l'onglet Foot Animation Loisir sur Footclubs et sur le site internet.
Les feuilles de match et de résultats à compléter sont sur le site du District, rubrique « Documents », « documents généraux », « compétitions et calendriers », « jeunes ».

RAPPEL :

Pour les clubs invités :

- De respecter les horaires fixés lors de l'élaboration des calendriers.
- De préparer au préalable la liste des joueurs participants licenciés.
- En cas de défection de prévenir le responsable du plateau et d'envoyer un mail au District.
- De donner sa feuille de licences au club organisateur.

A défaut de ne pas appliquer ces recommandations, la Commission se verra dans l'obligation de sanctionner :
- Envoi tardif des documents 15€
- Licence manquante 9€ par licence
- Totalité des licences manquantes 20€

La licence dûment validée (par la Ligue) est obligatoire pour participer aux plateaux. Il en va de la responsabilité du club et de son Président.

L'horaire officiel de début des plateaux est 10h30.
Les feuilles de plateaux et de licences sont à adresser au District **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres sous peine d'amende**

FORFAIT

Plateaux du 11/10/2025

Poule I : à Vicq sur Gartempe
1er forfait d'Ozon (3)
Amende de 13€ au club d'Ozon (3)

Poule K : à Valdivienne
En application de l'article 19/B des règlements généraux de la LFNA, l'équipe du Stade Poitevin (5) possédant moins de 7 joueurs sur la feuille de match est déclarée forfait
1er forfait de l'équipe de Stade Poitevin (5)

Poule L : à Buxerolles
En application de l'article 19/B des règlements généraux de la LFNA, l'équipe de St Benoit (2) possédant moins de 7 joueurs sur la feuille de match est déclarée forfait
2ème forfait de l'équipe de St Benoit (2)

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

Amende de 15 €

U11-Plateaux du 04/10/2025
Poule I : à Bonneuil Matours
La Commission demande au club **de Cenon/Bonneuil/Availles/Vouneuil** les documents suivants avant le **21/10/25 :**
- Les feuilles de licences des joueurs de chaque club présent au plateau
- Les feuilles bilan du plateau

U11-Plateaux du 11/10/2025

Poule C : au Stade du Verger Châtellerault (Portugais Châtellerault)
La Commission demande au club de **Portugais Châtellerault** les documents suivants avant le **21/10/25 :**
- Les feuilles de licences des joueurs de chaque club présent au plateau
- Les feuilles de résultats U6/U7 et U8/U9

Poule N : à Benassay (GJ Sud Haut Poitou)
La Commission demande au club de **GJ Sud Haut Poitou** les documents suivants avant le **21/10/25 :**
- Les feuilles de licences des joueurs de chaque club présent au plateau
- Les feuilles de résultats U6/U7 et U8/U9

LICENCES MANQUANTES

Amende de 20 €

U11 – Plateaux du 27/09/2025

Poule G : à Château Larcher
La Commission demande au club de **GJ Foot Sud 86 (1)** le document suivant avant le **21/10/25 :**
- La feuille de licences des joueurs présents au plateau

U11-Plateaux du 04/10/2025

Poule A : à Poitiers ASAC
La Commission demande au club de **Châtellerault SOC** le document suivant avant le **21/10/25 :**
- La feuille de licences des joueurs présents au plateau

Poule B : au Stade Poitevin
La Commission demande au club de **Poitiers 3 Cités** le document suivant avant le **21/10/25 :**
- La feuille de licences des joueurs présents au plateau

Les feuilles de plateaux manquantes doivent être envoyées au District par mail avant le 21 octobre 2025 sous peine d'amende reconductible jusqu'à réception

PLATEAUX U7/U9 / PHASE 1

Les calendriers sont disponibles dans l'onglet Foot Animation Loisir sur Footclubs et sur le site internet.

La Commission demande d'utiliser les documents officiels transmis sur le site du District, rubrique « Documents », « documents généraux », « compétitions et calendriers », « jeunes ».
Les feuilles de plateaux et de licences doivent être remplies correctement et lisiblement et sont à adresser au District impérativement par l'onglet Foot Animation Loisirs (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres sous peine d'amende

Plateau U7/U9 du 11/10/2025

Secteur 3 : plateau à St Sauveur (C.S. P)
La Commission demande au club **de C.S.P** les documents suivants à recevoir pour le **21/10/2025**
- Les feuilles bilan U6/U7 et U8/U9

Secteur 5 : plateau à Migné Auxances
La Commission demande au club **de Migné Auxances** les documents suivants à recevoir pour le **21/10/2025**
- Les feuilles de licences de tous les participants de chaque club
- Les feuilles bilan U6/U7 et U8/U9

Secteur 8 : plateau à Saulgé
La Commission demande au club **de Saulgé** les documents suivants à recevoir pour le **21/10/2025**
- Les feuilles de licences de tous les participants de chaque club
- Les feuilles bilan U6/U7 et U8/U9

Secteur 8 : plateau à Valdivienne
La Commission demande au club **de Valdivienne** les documents suivants à recevoir pour le **21/10/2025**
- Les feuilles bilan U6/U7 et U8/U9

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

Amende de 15€

Plateaux U7/U9 du 04/10/2025

Secteur 4 : plateau à Vendelogne
La Commission demande au club de **Vendelogne** l**es** documents suivants à recevoir pour le **21/10/2025**

- La feuille de licences U9 de GJ Val de Vonne (remise par l'éducateur du GJ Val de Vonne à son arrivée)

Les feuilles de plateaux manquantes doivent être envoyées au District par mail avant le 21 octobre 2025 sous peine d'amende reconductible jusqu'à réception

La Commission rappelle qu'il en est de la responsabilité du club qui fait jouer des joueurs sans licence en cas d'accident.

TRANSMISSION TARDIVE FMI OU FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Amende de 15€

U16/U17 – FMI manquante (Rappel)
Match n°54780420 : GJ Antoigné Ingrandes (1) – Neuville (3) du 04/10/25 en poule A

U13 Brassage - FMI Manquante
Match n° 54779425 : Ozon (3) – ASM/Les 3 Moutiers (1) du 11/10/25 en poule F

U13 Brassage – Transmission tardive
Match n° 54779426 : UCSE (1) – Sammarçolles/Nord Vienne (1) du 11/10/25 en poule F

RAPPEL :
La FMI est obligatoire.
En cas de dysfonctionnement, le rapport FMI et la feuille de match papier doivent être transmis par mail uniquement au District le lundi impérativement sous peine d'amende.

****

Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAULT

COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 15 octobre 2025
Procès-verbal n° 05

****

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Jacky CHAUVIN, Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

****

Approbation du PV n° 04 (par voie électronique) du mercredi 08 octobre 2025 sans modification.

****

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention
- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

Availles Limouzine / Pressac
Beaumont St Cyr
Biard
Boivre
Buxerolles
Cenon / Vouneuil
Chasseneuil St Georges
Chatain
Châtellerault Portugais
Chauvigny
Coussay
Coussay les Bois
Dissay
FC 3 vallées 86
Fontaine le Comte
GJ Sud Haut Poitou
GJ VVM Chauvigny
Jaunay Marigny
Lavoux – Liniers
Leignes sur Fontaine
Ligugé
Mignaloux Beauvoir
Migné Auxances
Montamisé
Montmorillon
Naintré
Nord Vienne
Nouaillé
Ozon
Poitiers 3 cités
Poitiers Baroc
Poitiers Cep
Poitiers Portugais
Rouillé
Savigné
Sèvres Anxaumont
St Benoît
St Maurice Gençay
St Romans les Melle
St Savin St Germain
St Saviol
Stade Poitevin
Usson l'Isle
Valdivienne
Valence en Poitou – Couhé
Vicq sur Gartempe
Vivonne
Vouillé / Latillé
Vouneuil Béruges
Thuré Besse

****

DOSSIERS CLASSÉS

Match n° 54124178 : Availles Limouzine / Pressac (1) – St Saviol (2) en Départemental 4 poule F du 05/10/25
Feuille de match informatisée parvenue tardivement (08/10/25 à 11h01)
Présence de joueurs suspendus contrôlée.
Dossier classé.

Match n° 54777252 : GJ Espoir Sud Poitiers (4) – St Benoît / Ligugé (1) en U17/U16 Brassage poule B du 04/10/25
Forfait Général de GJ Espoir Sud Poitiers (4)
Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 54668361 : Oyré Dangé (2) – Antran (2) en poule B du 04/10/25
Courriel de confirmation de Réserve technique du club de Oyré Dangé (06/10/25 à 20h32)

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 04 du 08/10//25, concernant la réserve technique requalifiée en réclamation d'après match du club de Oyré Dangé.

Réclamation sur la participation du joueur Andy Blouin au motif : ne peuvent pas participer à un match de compétition d'une équipe inférieure les joueurs rentrés en jeu lors du dernier match d'une équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour où le lendemain. Andy Blouin était présent sur la feuille de match du 28/09/25, match n° 54858509.

Considérant que le club d'Antran a été informé et a formulé ses observations (13/10/25 à 15h14).
La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.
Jugeant en premier ressort,

- Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe d' Antran (1), que celle-ci ne jouait pas le même jour ou le lendemain.
- Considérant, après vérification de la feuille de match de la dernière rencontre de l'équipe d'Antran (1) évoluant en Départemental 1 mais participant à la Coupe Nouvelle-Aquitaine : Buslaurs-Thireuil (1) – Antran (1) du 28/09/25 que seuls deux joueurs :
- Matéo ROGER entré en jeu à la 52ème minute (né le 11/05/2006)
- Andy BLOUIN entré en jeu à la 60ème minute (né le 06/12/2007)
tous les deux : joueurs de moins de 23 ans étaient inscrits sur les deux feuilles de matchs.

Considérant qu'à l'AG de Poitiers du 22/06/22 il a été voté :
Application de l'article 26-B-2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine à l'ensemble des compétitions départementales seniors. (avec adaptation)
Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional (ou départemental) Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale (ou départementale), peuvent participer dès le lendemain à une rencontre de championnat Régional (ou départemental) avec la première équipe réserve de leur club.
Considérant que les joueurs Matéo ROGER et Andy BLOUIN ne sont entrés en jeu qu'en seconde période et étaient âgés de moins de 23 ans au 1er juillet de la saison en cours et qu'en conséquence ces joueurs pouvaient participer à la rencontre en rubrique.

Considérant que l'équipe d'Antran (2) n'est pas en infraction avec les règlements.
Par ces motifs dit la réclamation non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match **à savoir 0 à 4 en faveur d'Antran (2)**.
Les droits de confirmation de réclamation (45€) seront débités au club de Oyré Dangé.
Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.
Dossier classé.

U15

Match n° 54781065 : GJ Foot Sud 86 (1) – Ligugé / St Benoît (2) en Brassage poule F du 11/10/25
Dossier transmis par la Commission des Jeunes suite à l'annotation portée dans « réserves d'avant match », à savoir : licence non validée du n° 4 du club de Ligugé / St Benoît.
Évocation
La commission,
Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.
Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,
Jugeant en premier ressort,
Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer les clubs de Ligugé et St Benoît lesquels peuvent formuler leurs observations **avant le mercredi 22 octobre 2025** terme de rigueur .
Dossier en instance.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 54608651 : Cenon / Vouneuil (1) – Chauvigny / Jardres (1) en Brassage poule B du 12/10/25

Courriel de confirmation de Réserve du club de Cenon sur Vienne (12/10/25 à 21h09)
Réserve sur le nombre de filles en surclassement ou double surclassement dépassé.
La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,
Considérant, après vérification des licenciées U16F et U17F des clubs de Chauvigny et Jardres que seules une licenciée U16F (9602943263) et deux licenciées U17F (9603625075) et (9602763539), toutes surclassées étaient inscrites sur la feuille de match papier.

Considérant que l'équipe de Chauvigny / Jardres (1) n'est pas en infraction avec les dispositions des articles 73.2 des RG de la FFF et 7.5 du règlement du championnat à 11 du pôle 79/86 qui s'appuie sur les articles 26B.4 et 26B.5 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Considérant l'article 7.5 du règlement du championnat à 11 du pôle 79/86 qui s'appuie sur les articles 26B.4 et 26B.5 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Article 26 – Participation aux rencontres

4/ Pour les joueurs U17 et joueuses U17
Les joueurs U17 sous réserve de l'application de l'article 73.2 des RG de la F.F.F., peuvent participer en Seniors en Compétitions Nationales, Régionales et Départementales, sans restriction de nombres.
Les joueurs U17 peuvent également évoluer dans les compétitions de District.
Les joueuses U17 F sont quant à elles limitées à 2 inscrites sur la feuille de match, d'une compétition régionale ou départementale, dans une équipe Seniors de son club.

5/ Pour les joueuses U16
Ces joueuses, sous réserve de l'application de l'article 73.2 des RG de la FFF, peuvent évoluer en Compétitions Nationales Seniors F dans les conditions fixées par le règlement de l'épreuve.
Après avis du Comité de Direction de Ligue, une seule joueuse U16 F inscrite sur la feuille de match pourra évoluer au sein d'une équipe Seniors de son club évoluant en compétitions régionale ou départementale

Par ces motifs dit la réclamation non fondée et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match à savoir 1 à 4 en faveur de Chauvigny / Jardres.
Dossier transmis à la Commission Féminine pour homologation.
La Commission ne percevra pas de droits de réclamations.
Dossier classé.

CHALLENGE des RÉSERVES

Match n° 54995176 : St Maurice Gençay (2) – Rouillé (2) du 10/10/25
Évocation
Demande d'évocation du club de St Maurice Gençay (14/10/25 à 11h52)
Participation à ce match au sein de l'équipe de Rouillé (2) d'un joueur (licence n° 2546257840) en état de suspension.
La commission,
Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.
Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,
Jugeant en premier ressort,
Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Rouillé lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 22 octobre 2025** terme de rigueur.
Dossier en instance.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 54667998 : Beaumont St Cyr (3) - Thuré-Besse (1) en Départemental 2 poule A du 07/09/25 remis au 12/10/25
- Match n° 54995174 : Ligugé (3) - Vivonne (2) en Challenge des Réserves du 12/10/25
- Match n° 54995430 : Vivonne (3) – St Julien Savigny (3) en Challenge Marcel Renaudie du 12/10/25

DIVERS

Courriels du club de : Château Larcher :
Réponses par courriel.

Courriel du GJ Espoir Sud Poitiers :
Pris note.

****

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811dans les formes réglementaires définit à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion sur convocation.
Maryse MOREAU.

COMMISSION DE STATUT DE L'ARBITRAGE

Procès-verbal n° 1
Réunion du jeudi 16 octobre 2025

Président : M. ECAULT Franck
Présents : MM. DOUSSELIN Martial, OLIVIER Jean Louis, RIDEAU Jean-Louis, SECHET Pierre
Excusés : MM. AUBINEAU Sébastien, DENIS Aurélien
Assiste : M. GUIN Maxence (salarié en charge de l'arbitrage)

*****

Toutes les décisions publiées dans ce Procès-Verbal tiennent lieu de
NOTIFICATION OFFICIELLE aux CLUBS et aux ARBITRES.

DISPOSITION COMITÉ DE DIRECTION

Une disposition prise par le District de la Vienne repousse la date limite d'engagement pour un arbitre chaque année au **30 septembre** au vu du nombre d'engagements tardifs.

EXAMEN DES DOSSIERS ET COURRIERS TRANSMIS

Arbitre – CHAUSSÉ Emilien
Club quitté : SEMEAC (District 65) – Nouveau club : OYRÉ-DANGÉ

La Commission, après étude du dossier,

Considérant que l'intéressé arrive en provenance du District des Hautes-Pyrénées où il était domicilié à Tarbes (65).
Considérant la nouvelle adresse postale de l'intéressé située à Châtellerault.

Considérant l'alinéa c de l'article 33 du Statut de l'Arbitrage :
« Les arbitres licenciés dans un club dans les conditions des articles 30 et 31, après décision de la Commission compétente du Statut de l'Arbitrage, ne peuvent couvrir leur club que si leur demande est motivée par l'une des raisons suivantes : – changement de résidence de plus de 50 km et siège du nouveau club situé à 50 km au moins de celui de l'ancien club et à 50 km au maximum de la nouvelle résidence de l'arbitre, distances calculées par FOOT 2000 ; »

Considérant que l'intéressé remplit les critères ci-dessus.

Déclare la couverture immédiate de M. CHAUSSE Emilien au club de OYRÉ-DANGÉ.

Arbitre – LANDREAU LECLERC Louis-Gabriel
Club quitté : LOUDUN - Nouveau club : LES TROIS MOUTIERS

La Commission, après étude du dossier,

Considérant que l'intéressé motive sa demande de changement de club par « *un conflit entre le club et [lui]* ».
Ne pouvant s'appuyer sur des faits avérés, ou d'explications complémentaires, la Commission ne peut retenir aucun des motifs exposés dans l'article 33 – alinéa c, du règlement fédéral du Statut de l'Arbitrage ;
Déclare M. LANDREAU LECLERC Louis-Gabriel arbitre indépendant pour les saisons 2025-2026 à 2028-2029 incluse.
Le club de Loudun étant le club formateur, il pourra bénéficier de l'article 35.

Arbitre – PICHARD Jean-Luc
Club quitté : SO CHÂTELLERAULT - Nouveau club : PAIZAY-LE-SEC

La Commission, après étude du dossier,

Considérant que l'intéressé motive sa demande de changement de club en expliquant son éloignement progressif du club du **SO Châtellerault**, principalement parce que son fils n'y joue plus depuis plusieurs années et en raison du départ de certains dirigeants, dont **le président Christian Delcel**, qui l'avait amené vers la formation initiale à l'arbitrage. Depuis deux ans, il n'a entretenu **aucun lien particulier avec le club**. En fin de saison dernière, il a donc pris la décision de **ne plus représenter le SO Châtellerault** et de rejoindre le **club de Paizay-le-Sec**, plus proche de son domicile. Sans cette opportunité, il aurait probablement **cessé l'arbitrage**.

Ne pouvant s'appuyer sur des faits avérés, la Commission ne peut retenir aucun des motifs exposés dans l'article 33 – alinéa c, du règlement fédéral du Statut de l'Arbitrage ;

Déclare M. PICHARD Jean-Luc arbitre indépendant pour les saisons 2025-2026 à 2028-2029 incluse.
Transmet le dossier à la C.R Statut de l'Arbitrage pour suite à donner concernant l'article 35.

Arbitre – BOURDON Jean-Claude
Club : ST CHRISTOPHE

La Commission, après nouvelle étude du dossier,

Considérant que la commission, lors de la réunion en date du 26-06-2025, a considéré que l'intéressé ne pouvait couvrir son club puisque l'obligation en nombre de matchs n'était pas respectée.

Considérant qu'il avait été considéré que la période d'indisponibilité, au vu de sa durée, n'était pas suffisante pour considérer que cela avait empêché l'intéressé de satisfaire à ses obligations.

Considérant néanmoins que le club, suite à la décision rendue par la commission, a adressé deux nouveaux certificats médicaux sur la période allant du 31 janvier au 06 mars 2025.

Considérant qu'à cause de cet oubli, le club de ST CHRISTOPHE s'est retrouvé en 3ème année d'infraction, limitant le nombre de mutés en équipe fanion à 0.

Considérant les certificats médicaux déjà transmis (15/10 au 22/10/2024, 26/10 au 30/11/2024 et du 29/11 au 31/01/2025).

Annule la décision prise dans le PV n°4 du 26-06-2025.
M. BOURDON Jean-Claude couvre son club lors de la saison 2025-2026 mais l'invite à plus de rigueur dans l'envoi de ses certificats médicaux.
Invite le club de ST CHRISTOPHE à se tenir informé de la situation de ou de ses arbitre(s).
Le club de ST CHRISTOPHE est considéré en règle lors de la saison 2024-2025 et peut désormais aligner 6 joueurs mutés dont deux hors période comme chaque club en règle vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage.

Arbitre – FRECHIN Eric
Club : Valence en Poitou Couhé

La Commission, après nouvelle étude du dossier,
Considérant que l'obligation en nombre de matchs est respectée en comptabilisant les désignations sur les rencontres reportées pour cause d'intempéries.
Rétablit l'intéressé dans ses droits vis-à-vis de la saison 2024-2025.

Années sabbatiques :

La Commission valide les demande d'années sabbatiques suivantes suite à l'avis favorable prononcé par la Commission Départementale d'Arbitrage et la prise de licence des intéressés dans leur club pour la saison 2025-2026 : DUBOIS Alexandre (Availles-en-Châtellerault), FRECHIN Eric (Valence en Poitou OC), FERREIRA COEHLO David (Nouaillé), IMBERT Christophe (Chauvigny).

Les mutations de Bastien BONNET (Montamisé vers Migné-Auxances) et Mouray SAID (Poitiers Gibauderie vers Mignaloux-Beauvoir) ont été ou seront étudiés par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage, les nouveaux clubs étant de niveau régional.

EXAMEN DE LA 1ÈRE SITUATION (INFORMATIVE)

Examen de la situation conformément aux dispositions de l'article 48 du Statut de l'Arbitrage

Nous publions donc ci-dessous la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage au 30 septembre 2024 (date limite de renouvellement des licences arbitres) pour la saison 2024-2025 (cf rappel modification règlementaire).

Les candidats arbitres formés au cours de la saison auront jusqu'au 28 février 2025 pour être reçus aux tests théoriques et jusqu'au 15 juin 2025 pour diriger le nombre minimum de rencontres officielles exigées.

Nous vous rappelons qu'outre les sanctions financières réglementaires, les sanctions sportives suivantes sont applicables :

- **1ère année d'infraction** : deux joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2025/2026.
- **2ème année d'infraction** : quatre joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2025/2026.
- **3ème année d'infraction** : interdiction d'accession dès la fin de cette saison 2024/2025 et six joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2025/2026.

Cette liste a été établie en fonction des demandes de licences arbitres effectuées par les clubs, via FOOTCLUBS, ainsi que des décisions de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage. Attention ! Les clubs dont les licences arbitres ne sont pas encore délivrées par manque de validation du dossier médical - ou de dossier médical non encore reçu - sont publiés en infraction. Dès validation des dossiers médicaux des arbitres concernés (**la date limite étant le 31 octobre avant que la demande de licence soit supprimée**), les clubs seront considérés en règle s'ils répondent aux obligations en nombre d'arbitres **et en fonction de la date de saisie de la licence arbitre effectuée par le club.**

Les clubs ne figurant pas sur cette liste sont réputés en règle, mais leur situation définitive ne sera établie qu'au 15 juin 2025 après examen du nombre de matches dirigés par leurs arbitres.

Le nombre de rencontres prévu à l'article 34 du statut de l'arbitrage est fixé à 16 (dont 8 pendant les matchs retours). Ce nombre est réduit à 6 rencontres pour les arbitres stagiaires nommés avant le 28 février de la saison en cours.

Clubs évoluant au niveau national et régional → voir les procès-verbaux de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sur le site de la LFNA.

Départemental 1

CHÂTELLERAULT PORTUGAIS (manque 1 arbitre)	3ème année
VALDIVIENNE (manque 1 arbitre)	3ème année

Départemental 3

AVANTON	2ème année
CENON SUR VIENNE	1ère année
COUSSAY	1ère année
LEIGNE SUR USSEAU	1ère année
POITIERS PORTUGAIS	2ème année

Départemental 4

ASM	1ère année
ARCHIGNY	1ère année
AVAILLES LIMOUZINE	1ère année
CEAUX-LA-ROCHE	2ème année
COUSSAY LES BOIS	1ère année
LES TROIS MOUTIERS	3ème année
POUILLÉ-TERCÉ	1ère année
ST REMY SUR CREUSE	3ème année
VALENCE EN POITOU COUHE	2ème année
VALLÉE DU SALLERON	3ème année
VERNON	2ème année

NB : Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées : a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison.

SITUATION DES CLUBS EN ENTENTE

L'article 39bis du paragraphe 4 – alinéa 3 des règlements généraux de la FFF prévoit : « La constitution d'une équipe senior en entente ne dispense pas chacun des clubs de ses obligations vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage ».

Départemental 3

VOUNEUIL SUR VIENNE	2ème année

Départemental 4

QUEAUX-MOUSSAC	2ème année
PRESSAC	1ère année

LISTE DES MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES

« Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. »

La Commission Départementale avait donné jusqu'au 15 août 2025 aux clubs bénéficiaires pour obtenir leur choix d'équipes pouvant bénéficier de ces mutés supplémentaires. A défaut de réponses des clubs concernés, l'attribution a été portée sur l'équipe fanion masculine. La liste a été publiée le 21-08-2025 sur le site du District.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie (avec en tête du club) ou courrier électronique (d'une adresse officielle du club), le droit d'examen étant de 101 euros.

Prochaine réunion sur convocation.

Le président,
Franck ECAULT

INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE saison 2025/2026

Rassemblement U13 Garçons

CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, et suite au retour des fiches « Défis Sportifs » par les clubs ainsi que les différents stages effectués la saison passée, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique organisent un rassemblement à destination de jeunes joueurs nés en 2013.

Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :
- **de son équipement complet de footballeur**
- **d'un ballon (taille 4)**
- **d'une gourde**
- **de l'autorisation parentale ci-jointe**

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94 (M. Anthony ALLOUIS, CTD PPF 86)

LUNDI 20 OCTOBRE 2025 de 13h45 à 17h30
à POITIERS
(Terrain synthétique de St Nicolas - 86000)

Liste des 51 joueurs convoqués pour ce stage :

CHATELLERAULT S.O.C : HERNANDEZ Milan, SAVATIER Milo, VIVIER Lyno, **GAZZURELLI Maël**, DOS SANTOS TARELHO Ruben, KANDILA Imrane, MIGEON Alexandre, LANCEREAU Baptiste, METRO Mylan
MIGNE-AUXANCES : VEZIN Arthur, CAPILLON Joey
NEUVILLE : BEAUFORT Neyliann, HEUDE Raphaël, **GOURDON Arthur**, BARBOT Lyvann
OZON F.C : CAIVEAU Camil
STADE POITEVIN F.C : KABA Yadali, **RUIZ Lenny**, JACQUET Lenda, DRAME Ibrahima, DESMAZEAU Thomas, GUIRASSY Lamine, DIABY Souwareba, BROSSIER Théo, ANEMICHE Zacharie, COUDREAU Arthur, BELMOKADEM Slimane, NEVEU Gabriel, **REIGNE Gabriel**, CISSE N'Faly
BUXEROLLES : KABA Kaloko
G.J ESPOIR SUD POITIERS : LACAS Antoine, MANGOT Axel, SAILLIER Manoa, BECHU Oscar, BENCINI Tiago, **PIERREFICHE Ruben**, GIRAUD Théo
G.J DISSAY/BEAUMONT : ALI ABDOUL HAMID Aby
G.J SUD HAUT POITOU : LIEGE Milan
G.J V.V.M/CHAUVIGNY : DUPE Lucas Nolan, RIANE Wassim, **PELLETIER Timothé**, VERNOIS Ilan, PINDOREK Tom
MONTMORILLON : HEBRAS Timéo, BOUCHE MASSELOT Nils
NIEUIL L'ESPOIR : ALI Naym
POITIERS ASAC : EL HAJJAMI Youssef
POITIERS TROIS CITES : RIDAY Iyad
VOUNEUIL/BERUGES : SEINE Enzo, CATY Bastien

***Encadrement* : ALLOUIS Anthony (CTD PPF) et des membres de la Commission Technique 86**

EN GRAS, les Gardiens de But convoqués

Stage DETECTION / SELECTION U13 FILLES

CONVOCATION OFFICIELLE

à l'attention de TOUTES les jeunes joueuses licenciées nées en 2013

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueuses licenciées nées en 2013.

MARDI 21 OCTOBRE 2025
de 13h45 à 17h
à POITIERS
(Terrain synthétique – complexe de ST NICOLAS – route de Parthenay - 86000)

Pour ce rassemblement, chaque joueuse devra se munir :

- **de son équipement complet de footballeuse**
- **d'un ballon (taille 4) bien gonflé**
- **de l'autorisation parentale ci-jointe**
- **d'une gourde**

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94 (Anthony ALLOUIS – CTD PPF/Formation 86).

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 **Saison 2025-2026**

Stage DETECTION / SELECTION U14 FILLES

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueuses licenciées nées en 2012.

MERCREDI 22 OCTOBRE 2025
de 13h45 à 17h à MIGNE-AUXANCES
(Terrain synthétique – complexe André Jarasson - 86440)

Pour ce rassemblement, chaque joueuse devra se munir :
- **de son équipement complet de footballeuse**
- **de l'autorisation parentale ci-jointe (si celle-ci n'a pas déjà été fournie)**
- **d'une gourde**

Liste des joueuses convoquées

	Nom	Prénom	Club
1	DOUTEAU GUYARD	MARGOT	ENT.S. VENDELOGNE
2	PRIETO	STELLA	STADE POITEVIN F. C.
3	AUTEF	LIZY	U.S CHAUVIGNY
4	HADDAN	RIME	STADE POITEVIN F. C.
5	LAAOUINI	ASMAE	STADE POITEVIN F. C.
6	MATHIEU	JULIETTE	STADE POITEVIN F. C.
7	JEGOU	ALICE	ESP. ST BENOIT
8	WELLER	JADE	STADE POITEVIN F. C.
9	HAMELIN	NINON	STADE POITEVIN F. C.
10	COUSSIT	MAELYS	STADE POITEVIN F. C.
11	BASSOLI	LOLA	STADE POITEVIN F. C.
12	BROSSARD	MAELYS	STADE POITEVIN F. C.
13	VANCOILLIE	ANAIS	F.C. ROUILLE
14	THOUIN	ELENA	STADE POITEVIN F. C.
15	RENAUD	JUSTINE	U.S CHAUVIGNY
16	MARONNEAU	MAELLE	STADE POITEVIN F. C.
17	EMERIAULT	LIA	G.J ESPOIR SUD POITIERS
18	VILLEPONTOUX	DAPHNE	STADE POITEVIN F. C.
19	BAZILE OCTUVON	SHAINA	S.O. CHATELLERAULT
20	LAFORGE	APOLLINE	U.S. MELUSINE LUSIGNAN
21	HERBRETEAU	CLARA	J.S NIEUIL L'ESPOIR
22	PETURAUD	CLEYA	U.S CHAUVIGNY
23	CHAUSSEPIED	ANNA	CHASSENEUIL ST GEORGES F.C
24	DE CAMARET	MARGAUX	FOOTBALL CLUB VOUNEUIL BÉRUGES
25	SAYSITHIDETH	VANIDA	STADE POITEVIN F. C.
26	MONOT	CHLOE	STADE POITEVIN F. C.

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au 06.44.28.33.94 (Anthony ALLOUIS – CTD PPF/Formation 86).

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE **saison 2025/2026**

Centre de Perfectionnement Sportif U13 Garçons

CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique Départemental organisent des « Centres de Perfectionnement Sportifs » à destination de jeunes joueurs U13 comme suit :

Dates – Lieux - Horaires :

- ~~**Mercredi 8 OCTOBRE 2025 de 16h à 17h30**~~
  - ~~à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)~~
- **Mercredi 12 NOVEMBRE 2025 de 16h à 17h30**
  - à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)
- **Mercredi 10 DECEMBRE 2025 de 16h à 17h30**
  - à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)

Objectifs des « C.P.S » :

- *Valoriser le comportement et les compétences des joueurs*
- *Sensibiliser les joueurs aux valeurs éducatives fédérales*
- *Améliorer les qualités individuelles et collectives de chacun au contact des autres*
- *Profiter des séances et des conseils avisés*
- *Pratiquer sa passion dans un environnement différent et agréable*
- *Préparer les joueurs aux détections futures*

Pour chaque séance d'entraînement, chaque joueurs devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe ***(à fournir lors de la 1ère séance)***
- de la charte de fonctionnement « C.P.S » dûment remplie ***(à fournir lors de la 1ère séance)***

En cas d'absence, merci de prévenir impérativement
Mr ECALLE Patrick (Responsable CPS Masculin) au 06.18.05.06.92

Liste des joueurs U13 convoqués

1	GAZZURELLI	Maël	S.O.CHÂTELLERAULT
2	HERNANDEZ	Milan	S.O.CHÂTELLERAULT
3	SAVATIER	Milo	S.O.CHÂTELLERAULT
4	VIVIER	Lyno	S.O.CHÂTELLERAULT
5	MIGEON	Alexandre	S.O.CHÂTELLERAULT
6	METRO	Mylan	S.O.CHÂTELLERAULT
7	BEAUFORT	Neyliann	NEUVILLE
8	GOURDON	Arthur	NEUVILLE
9	CAIVEAU	Camil	OZON F.C
10	RUIZ	Lenny	STADE POITEVIN
11	DRAME	Ibrahima	STADE POITEVIN
12	DESMAZEAU	Thomas	STADE POITEVIN
13	DIABY	Souwareba	STADE POITEVIN
14	BROSSIER	Théo	STADE POITEVIN
15	COUDREAU	Arthur	STADE POITEVIN
16	NEVEU	Gabriel	STADE POITEVIN
17	ANEMICHE	Zacharie	STADE POITEVIN
18	KABA	Kaloko	BUXEROLLES
19	BECHU	Oscar	GJ ESP. SUD POITIERS
20	BENCINI	Tiago	GJ ESP. SUD POITIERS
21	SAILLIER	Manoa	GJ ESP. SUD POITIERS
22	DUPE	Lucas Nolan	GJ VVM / CHAUVIGNY
23	RIANE	Wassim	GJ VVM / CHAUVIGNY
24	BOUCHE MASSELOT	Nils	MONTMORILLON
25	ALI	Naym	NIEUIL L'ESPOIR

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE **saison 2025/2026**

Centre de Perfectionnement Sportif U13 et U14 Filles

CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique Départemental organisent des « Centres de Perfectionnement Sportifs » à destination de jeunes joueuses U13 et U14 sur l'ensemble de la saison comme suit :

Dates – Lieux - Horaires :

- ~~**Mercredi 8 OCTOBRE 2025 de 14h30 à 16h**~~
  - ~~à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)~~
- **Mercredi 12 NOVEMBRE 2025 de 14h30 à 16h**
  - à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)
- **Mercredi 10 DECEMBRE 2025 de 14h30 à 16h**
  - à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)
- **Mercredi 25 FEVRIER 2026 de 14h30 à 16h**
  - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)
- **Mercredi 11 MARS 2026 de 14h30 à 16h**
  - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)
- **Mercredi 22 AVRIL 2026 de 14h30 à 16h**
  - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)
- **Mercredi 6 MAI 2026 de 14h30 à 16h**
  - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)

Objectifs des « C.P.S » :

- *Valoriser le comportement et les compétences des joueuses*
- *Sensibiliser les joueuses aux valeurs éducatives fédérales*
- *Améliorer les qualités individuelles et collectives de chacune au contact des autres*
- *Profiter des séances et des conseils avisés*
- *Pratiquer sa passion dans un environnement différent et agréable*
- *Préparer les joueuses aux détections futures*

Pour chaque séance d'entraînement, chaque joueuse devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe ***(à fournir lors de la 1ère séance)***
- de la charte de fonctionnement « C.P.S » dûment remplie ***(à fournir lors de la 1ère séance)***

En cas d'absence, merci de prévenir impérativement Mr BLOT Jean-Paul (Responsable CPS Féminin) au 06.07.61.55.92

Liste des joueuses U13 convoquées

1	AUDINET	ALICE	ANTOIGNE
2	COUIC	CAMILLE	THURE-BESSE
3	COUIC	CLARA	THURE-BESSE
4	DA SILVA DINIZ	LUANA	VOUNEUIL/BERUGES
5	FOURNIER	WENDY	LA PALLU
6	GEAY	JULIETTE	VOUNEUIL/BERUGES
7	GIRET	FAUSTINE	STADE POITEVIN
8	GUERRAUD	MANON	VOUNEUIL/BERUGES
9	TRANCHANT	LEILOU	STADE POITEVIN
10	ZESSOUR	RITAZ	STADE POITEVIN
11	CHOUCOUTOU	SHANANE	STADE POITEVIN

Liste des joueuses U14 convoquées

1	BROSSARD	MAELYS	STADE POITEVIN
2	EMERIAULT	LIA	SMARVES/ITEUIL
3	HADDAN	RIME	STADE POITEVIN
4	HAMELIN	NINON	STADE POITEVIN
5	JEGOU	ALICE	ST BENOIT
6	MARONNEAU	MAELLE	STADE POITEVIN
7	MATHIEU	JULIETTE	STADE POITEVIN
8	PRIETO	STELLA	STADE POITEVIN
9	SAYSITHIDETH	VANIDA	STADE POITEVIN
10	THOUIN	ELENA	STADE POITEVIN
11	VILLEPONTOUX	DAPHNE	STADE POITEVIN
12	BAZILE OCTUVON	SHAINA	S.O.C
13	VANCOILLIE	ANAIS	GJ VAL DE VONNE
14	DESCHAMPS	JUSTINE	GJ VVM CHAUVIGNY

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE saison 2025/2026

Centre de Perfectionnement Sportif U12 - U13 Gardiens de buts

CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique Départemental organisent des « Centres de Perfectionnement Sportifs » à destination de jeunes joueurs gardiens de buts U12 - U13 comme suit :

Dates – Lieux - Horaires :

~~Lundi 6 octobre~~	**Stade municipal d'AVANTON (86170)** **18h30 à 19h45 (rendez-vous 18h15)**
Lundi 3 novembre	
Lundi 17 novembre	
Lundi 1er décembre	
Lundi 15 décembre	
Lundi 5 janvier	
Lundi 19 janvier	
Lundi 2 février	
Lundi 23 février	
Lundi 2 mars	
Lundi 16 mars	

Objectifs des « C.P.S » :

- *Valoriser le comportement et les compétences des joueurs*
- *Sensibiliser les joueurs aux valeurs éducatives fédérales*
- *Améliorer les qualités individuelles et collectives de chacun au contact des autres*
- *Profiter des séances et des conseils avisés*
- *Pratiquer sa passion dans un environnement différent et agréable*
- *Préparer les joueurs aux détections futures*

Pour chaque séance d'entraînement, chaque joueurs devra se munir :

- **de son équipement complet de gardien de but**
- **d'une gourde**
- **de l'autorisation parentale ci-jointe** ***(à fournir lors de la 1ère séance)***
- **de la charte de fonctionnement « C.P.S » dûment remplie** ***(à fournir lors de la 1ère séance)***

En cas d'absence, merci de prévenir impérativement
Mr MARTIN Johan (06 44 18 89 15) ou SAVIGNY Christian (06 88 33 44 20)

Liste des joueurs U12 - U13 convoqués

1	BENHALIMA Jade	GJ DISSAY BEAUMONT	
2	BROHET Quentin	FC VOUNEUIL BERUGES	
3	GUERIN Noha	STADE POITEVIN	
4	JACQ Malo	GJ ESPOIR SUD POITIERS	
5	LAUNEY Samuel	JS NIEUIL L'ESPOIR	
6	RICHARD Marcus	GJ MONTASEVRES	
7	COTTINEAU Baptiste	GJ FOOT SUD 86	
8	COUIC Camille	US THURE BESSE	
9	DA SILVA DINIZ Luana	FC VOUNEUIL BERUGES	
10	GAZZURELLI Mael	SO CHATELLERAULT	
11	GOURDON Arthur	CA NEUVILLE	
12	LIEGE Milan	GJ SUD HAUT POITOU	
13	MITAULT Bastien	GJ ESPOIR SUD POITIERS	
14	PIERREFICHE Ruben	GJ ESPOIR SUD POITIERS	
15	REGNIE Gabriel	STADE POITEVIN	
16	RUIZ Lenny	STADE POITEVIN	

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél : E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER pour la saison 2025-2026 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.**
- **J'AUTORISE le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.**
- **JE CERTIFIE que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. Si OUI, préciser :**

- **J'AUTORISE également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.**

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :
ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : https://foot86.fff.fr/

CHARTE de FONCTIONNEMENT du CENTRE de PERFECTIONNEMENT SPORTIF

saison 2025 / 2026

Le fait d'être admis dans le Centre de Perfectionnement Sportif du District de la Vienne de Football (C.P.S) entraîne l'adhésion aux règles énoncées ci-dessous :

ARTICLE 1 :
La responsabilité du C.P.S est confiée au Conseiller Technique Départemental responsable du « Plan de Perfectionnement Fédéral ».
Il coordonne une équipe éducative compétente et motivée, essentielle au développement du projet.

ARTICLE 2 :
La participation des joueurs/es à tous les entraînements, stages et matchs organisés dans le cadre du P.P.F est obligatoire (ou très fortement préconisée).
Il ne sera admis d'absence(s) que pour une raison réelle et sérieuse (dans des limites raisonnables), justifiée(s) au préalable auprès de l'éducateur responsable de la séance.

ARTICLE 3 :
Le C.P.S fonctionnera jusqu'à une date butoir que les jeunes doivent absolument respecter.
Les éducateurs se réservent toutefois le droit, en cours de saison, de réduire les effectifs pour des raisons pédagogiques, voire disciplinaires.

ARTICLE 4 :
Le C.P.S offre à des jeunes joueurs/es un complément de pratique et d'enseignement du Football.
Les séances d'entraînement dans le cadre des horaires du C.P.S ne peuvent en aucun cas se substituer à l'horaire obligatoire des entraînements clubs, mais elles viennent le compléter.

ARTICLE 5 :
L'esprit de groupe et de travail doit primer tout au long des séances, des matchs et des stages du C.P.S. Quiconque oublierait ce principe réduirait ses chances de réussite… Le travail doit être mené au maximum des possibilités.

ARTICLE 6 :
La situation des joueurs/es pourra être réétudiée en cours de saison sportive. Le non-respect de cette charte peut entraîner une éviction du groupe.

ARTICLE 7 :
Dans l'ensemble des activités propres au C.P.S, joueurs/es et éducateurs représentent le District de la Vienne de Football. Ils doivent lui faire honneur par leur esprit et leur comportement.

Signature du jeune joueur(se) : **Signature de l'éducateur :** **Signature des parents ou du tuteur légal :**

IMPORTANT :
Ce document signé est à remettre au responsable des C.P.S, Anthony ALLOUIS ou au responsable « Féminin, Jean-Paul BLOT ou au responsable « Masculin », Patrick ECALLE dès le premier rassemblement.